FORMATION JURIDIQUE

PSYCHIATRIE: DROITS DES PATIENTS ET RESPONSABILITÉS JURIDIQUES

Format d'intervention



Mode d'intervention



Votre secteur d'activité



Vous êtes

Membre de la direction des établissements de santé, de la et relation avec les usagers, personnel en charge de la qualité et gestion des risques, professionnel de santé, médecin. IDE.

Date et lieu



sur demande

Tarifs



(E) sur demande

PRÉSENTATION

Vous êtes un professionnel exerçant auprès de patients atteints de troubles psychiatriques. Vous souhaitez disposer des outils et connaissances nécessaires à l'exercice de vos missions. Cette formation vous permettra de faire le point sur les droits des patients en psychiatrie et leurs incidences pratiques, et d'aborder concrètement la question des responsabilités en cas de survenue d'un dommage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les droits du patient hospitalisé en service de psychiatrie afin d'adapter les pratiques quotidiennes aux exigences légales et règlementaires.
- Identifier les risques de responsabilité iuridique liés à la prise en charge des patients atteints de pathologies psychiatriques pour diminuer la sinistralité de l'établissement et améliorer la gestion des plaintes.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) en droit de la santé.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Les cas pratiques, mises en situation et échanges favorisés tout au long de la formation.

PROGRAMME

1er jour : Prises en charge en psychiatrie et droits des patients

1- Les spécificités des prises en charge non consenties

- Mises en situation : quelle procédure pour quel patient ?
- · Modalités d'entrée dans le dispositif de soins sans consentement
- Poursuite de la mesure de soins sans consentement et sortie du dispositif

2- Droits des patients

- · Droits communs à tous les patients (focus sur l'information et le consentement, la personne de confiance, l'accès au dossier médical, le secret professionnel)
- Les droits spécifiques aux patients en soins sans consentement :
- Présentation des droits spécifiques
- Encadrement des mesures d'isolement et de contention
- Contestation de la mesure de soins sans consentement

2ème jour : Les responsabilités en psychiatrie

Partons d'un cas réel (le cas évoqué servira de fil rouge tout au long de la journée)

1 - L'annonce du dommage associé aux soins

- Présentation du dispositif
- En pratique
- Retour au cas initial : vous préparez le médecin à l'annonce à la famille

2 - L'évolution vers une plainte sans demande indemnitaire

- Gestion informelle au niveau du service
- Médiation en commission des usagers
- Retour au cas initial : comment orienter le traitement exprimé par les parents ?

3 - L'évolution vers une demande de sanction

- Qui est responsable de quoi ?
- Comment se déroule l'instance pénale ?
- Quel est le rôle de l'assureur ?
- Retour au cas initial : l'infirmier, le médecin psychiatre sont convoqués par la police et souhaitent être conseillés sur la conduite à tenir...

4 - L'évolution vers une demande indemnitaire

- Qui est responsable et de quoi ?
- Quelles voies de recours pour la victime ?
- Quel est le rôle de l'assureur responsabilité civile ?
- Retour au cas initial : vous gérez le dossier en relation avec l'assureur...

LES PLUS

- Une parfaite connaissance de l'environnement des établissements psychiatriques.
- Une formation à jour des dernières évolutions règlementaires et jurisprudentielles.
- La richesse des annexes recensant tous les sources rèalementaires et jurisprudentielles citées

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des obiectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation

Je demande un devis



formation.santesocial@relyens.eu



+33 (0)4 72 75 50 15

18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE Tél: +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881

Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région N°TVA Intracommunautaire: FR 79779860881



